

# L'ACCORD DE CONFIDENTIALITE EST-IL INDISPENSABLE ?

Un accord de confidentialité vise à régir la confidentialité des informations échangées entre des parties (partenaires, investisseurs, etc) relativement à un projet ou un contrat ou lors de négociations.

Cet accord, s'il n'est pas obligatoire, est bien souvent indispensable !



## Dans quels cas ?

Lors de pourparlers avec un futur partenaire ou acquéreur.

Il s'agit de protéger les informations sensibles (informations commerciales, financières, économiques ou stratégiques, secrets commerciaux ou technologiques, etc.).

Si les informations communiquées sont susceptibles d'être protégées par un droit de propriété intellectuelle.

Attention, la divulgation d'une création ou invention à un tiers avant le dépôt d'un brevet ou d'un dessin et modèle, sans être couverte par un accord de confidentialité peut faire échec à la validité du dépôt (pour défaut de nouveauté).



## A quel moment ?

La conclusion d'un tel accord de confidentialité doit évidemment se faire **en amont de tout échange d'informations confidentielles**, et dans l'idéal dès le commencement du projet entre les parties.

D'un point de vue stratégique, la signature d'un accord de confidentialité matérialise un premier engagement entre les parties. À ce titre, l'attitude des co-contractants durant l'éventuelle phase de négociation de l'accord laissera ainsi présager de la qualité et de l'intensité des négociations ultérieures portant sur les sujets plus sensibles.

## Quelles clauses ?



### Le préambule

Le préambule est important car il permet de préciser le contexte dans lequel les parties concluent l'accord et l'état de leur connaissance au moment de la conclusion de l'accord. Il permettra d'éclairer le juge, en cas de litige, sur sa bonne interprétation.



### Délimiter le périmètre des informations confidentielles

Attention, plus la clause de confidentialité est rédigée de façon générale quant aux données auxquelles elle s'applique, plus sa violation sera difficile à démontrer en cas de contentieux.



### Définir les obligations des parties

Il est recommandé de formuler des obligations de ne pas faire (par exemple: ne pas divulguer les informations confidentielles ou ne pas acquérir ou ne tenter d'acquérir aucun droit de propriété industrielle et/ou intellectuelle sur la base des Informations confidentielles reçues.



### Définir une durée

En pratique, il est d'usage de stipuler une durée variant entre deux et cinq ans à compter de la signature de l'accord. S'agissant des informations protégées par un droit de propriété intellectuelle, il est recommandé de prévoir que l'engagement perdurera tant que les Informations confidentielles ne seront pas tombées dans le domaine public.



### Renforcer l'effet dissuasif

le simple constat de la divulgation de l'information confidentielle suffit à engager la responsabilité contractuelle de son auteur. Afin de renforcer l'effet dissuasif, les parties peuvent également stipuler une clause pénale (somme forfaitaire et prédéterminée à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi).